



Faux et usage de faux

Par seco69

Bonjour,

J'ai un soucis avec un réparateur de pare-brise qui a tout bonnement signé à ma place une cession de créance (destiné à mon assurance)

Je souhaiterais connaitre les recours possibles ainsi que les potentiel "dommage et intérêt" qu'il pourrait y avoir.

Merci par avance,

Seco69

Par ESP

Bonjour

Votre question mérite d'être précisée, vis à vis des conditions dans lesquelles cela s'est produit.

Par seco69

Merci de votre réponse.

J'ai amené ma voiture au garage pour faire changer mon pare-brise le 28/01/2021, j'ai récupéré ma voiture le lendemain.

Une fois la facture en ma possession (il a fallu que j'insiste pour l'avoir) je l'ai envoyé à mon assurance qui m'a fait un virement de la somme des réparations en enlevant la franchise.

Le 04/03/2021, je suis allé payer au garage les réparations.

Le 08/03/2021 je reçois un mail de mon assurance m'informant que je vais recevoir le règlement ce jour par lettre chèque, d'un montant des réparations, franchise déduite.

Suite à ce mail j'ai appelé mon assurance pour avoir plus d'information étant donné que j'ai déjà réglé cette facture, et là j'apprends que le garage à transmit à mon assurance une cession de créance complété et signe en mon nom, alors que je n'ai à aucun moment rempli signé ces documents.

Par ESP

Bonjour

Cela est possible dans le cadre des règlements directs par l'assurance, au garage.

Je pense qu'il y a eu mésentente sur l'organisation du paiement et que cela ne vaut pas la peine de vous lancer pour des mois dans une procédure, alors qu'il vous suffit de retourner la lettre chèque à l'assurance, avec la copie des documents du premier règlement.

Par seco69

Merci de votre réponse.

Oui en effet cela est possible, le soucis n'est pas vraiment la, le soucis c'est que le garage c'est autorisé à remplir et signer un document en mon nom et sans mon accord. C'est cet aspect la qui me pose soucis.